

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME**



COMMUNE DE  
WATERMAEL-BOITSFORT

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- **Adresse du bien** : Avenue de Visé 43
- **Identité du demandeur** : Monsieur GEYBELS
- **Demande de permis d'urbanisme** : PU/31921-24 - isoler et embellir la façade côté rue

**Nature de l'activité principale** : Logement

**Zone PRAS** : zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zones d'habitation à prédominance résidentielle

**Zone PPAS** : Le bien ne se situe pas dans le périmètre d'un plan particulier d'affectation du sol (PPAS).

**Motifs principaux de l'enquête** :

- dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction - façade avant) ;

**L'enquête se déroule** :

À partir du **24/06/2024** et jusqu'au **08/07/2024** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

[https://urbanisme.irisnet.be/enquetes\\_publicques](https://urbanisme.irisnet.be/enquetes_publicques)

Le dossier est également consultable à l'administration communale :

- au Service de l'Urbanisme tous les matins de 9 h30 à 12 h30 ou **sur rendez-vous** à convenir par tél. au 02/674.74.32 ou par e-mail : [urbanisme@wb1170.brussels](mailto:urbanisme@wb1170.brussels)

**Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous uniquement.**

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante :  
*Administration Communale de Watermael-Boitsfort - Service de l'Urbanisme*  
*Place A. GILSON 1 à 1170 Watermael-Boitsfort* **au plus tard le 08/07/2024**
- par e-mail à l'adresse suivante : [enquetepublique@wb1170.brussels](mailto:enquetepublique@wb1170.brussels)
- Oralement, **sur rendez-vous uniquement** auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant,

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mardi 20 août 2024** à une heure qui reste à déterminer,
- à la Maison Communale

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Watermael-Boitsfort, le 11/06/2024

Par le Collège,

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

(s) Etienne TIHON

(s) Olivier DELEUZE